

Séance du 21 décembre 2023  
Délibération n°2023-61

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE arrivé à la question N°59, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOLE, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents :

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 16 décembre 2023.

**Objet : Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux**

Le Maire rappelle qu'il convient de mettre à jour régulièrement le tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux. Ce tableau est notamment pris en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Au vu des tableaux réalisés en 2010 par les services de la DDT, des intégrations de parcelles dans le domaine public et des déclassements de délaissés de voirie réalisés depuis :

- ✓ la longueur de voies communales à caractère de rue est fixée à l'unanimité à 29 468.50 mètres,
- ✓ les voies communales à caractère de place ont une surface totale de 7 717 m<sup>2</sup> soit (au vu des « consignes » de la Préfecture de diviser par 5 ce chiffre pour obtenir le chiffre des mètres linéaires) 1 543.40 mètres linéaires,
- ✓ les voies communales à caractère de chemin ont une surface de 7 031 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le Maire,  
  


Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 16 JAN. 2024  
et publication le 16 JAN. 2024